BOISSET INFOS

Bulletin Municipal de Boisset-les-Prévanches

N° 15 - Septembre 2014



Photo : Pascal Houget

Le Conseil Municipal de Boisset-les-Prévanches



Le Mot du Maire

Buisprévanchaises, Buisprévanchais,

15ème bulletin !

Vous avez élu un nouveau Conseil Municipal, rajeuni. L'équipe a déjà repris le travail, équipe dynamique, certes, mais réaliste. En 2014, les subventions de l'état ont diminué et en 2015 cela va continuer !... sans compter pour chaque commune le coût et les soucis de la réforme des rythmes scolaires. A nous, dans la transparence et la communication, de faire en sorte que notre village continue sa progression : environnement, entretien, nouvelles constructions, patrimoine, etc...sans pour autant augmenter considérablement les impôts. La vie actuelle est dure pour tout un chacun, soyons tous vigilants pour la rendre plus agréable.

« La vie est comme un voyage en mer, il y a des jours de calme et des jours de tempête, le plus important est de se conduire en bon capitaine du navire. »

Nous constatons depuis quelques temps une recrudescence de manque de civisme : panneau de circulation plié, bâche écrasée, lampadaire cassé, **déchets déposés hors de la benne**. Cela a un coût pour la commune, donc pour nous tous, soyons vigilants.

PS : Pour les Buisprévanchais de 65 ans et plus, retenez le dimanche 23 novembre 2014, à 12 h 30, repas des anciens aux Trois étangs à Fontaine sous Jouy. Une invitation vous sera envoyée ultérieurement. (Covoiturage assuré)

Le Maire : Nicole DELATRE

IMPORTANT : pour tous travaux : constructions - transformations - aménagement - abris de jardin garage - **clôtures** - portails - plantations - venez consulter le PLU (Plan local d'Urbanisme - **à la mairie aux heures d'ouverture :** le lundi et le mardi de 16 h à 18 h 30 - le vendredi de 10 h à 12 h - Tél. 02 32 36 83 97

Feux

L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2010

règlemente désormais les feux de plein air et fixe des dispositions propres à prévenir les incendies dans le département de l'Eure

Il est interdit :

- De faire un feu à moins de 50 mètres des infrastructures telles que routes, autoroutes, voies ferrées, lignes électriques, téléphoniques, stockage de produits ou de gaz inflammables, cultures et récoltes et tout bâtiment,
- Du 15 mars au 15 octobre à toute personne de fumer à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, plantations et reboisements y compris pour les piétons circulant sur les voies publiques traversant ces terrains,
- De porter ou d'allumer du feu dans et jusqu'à une distance de 200 mètres des forêts, bois, plantations et reboisements du 15 mars au 15 octobre pour les propriétaires des terrains concernés et toute l'année pour les autres personnes.

Un formulaire est à adresser à la Mairie du lieu de réalisation d'un feu ; en ce qui concerne :

- Les feux de résidus de récolte, formulaire à déposer 48 heures minimum avant leur début.
- Les feux de camp et festif, formulaire à déposer 10 jours minimum avant leur début.

Vous pouvez consulter l'arrêté à la Mairie où les formulaires de déclaration d'un feu, ainsi que des brochures sont à votre disposition ; n'hésitez pas à venir nous voir.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et mardi de 16 h à 18 h 30
Vendredi de 10 h à 12 h
Tél. : 02 32 36 83 97 - Fax. : 02 32 26 06 32
email : boisset.prevanches@wanadoo.fr

Nuisances sonores

Arrêté préfectoral
Relatif à la lutte contre le bruit de voisinage

Le Préfet de l'Eure a pris un arrêté DDASS/SSE/2009 n° 6 du 16 janvier 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage.
Il réglemente certaines activités bruyantes en vue d'assurer le respect de la tranquillité publique.
Cet arrêté est consultable en mairie, à la préfecture de l'Eure et dans les sous-préfectures des Andelys et de Bernay.
Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure, rubrique environnement (www.eure.pref.gouv.fr).

Pour rappel :

Pour les activités nécessitant du matériel bruyant (tondeuses, bétonnières, motoculteurs, ponceuses, scies à bois...), respectez le repos du week-end ! Ces activités sont autorisées :
Les samedis de 9 h à 12 h et 14 h 00 à 19 h, interdites les dimanches et jours fériés. Les autres jours aux heures ouvrables.
Jeunes, respectez la tranquillité des habitants et utilisez vos petites motos à bon escient sans les faire «pétarader» dans le village jusque tard le soir. (Arrêté municipal du 7/9/2007)

CHIENS : Ne laissez pas vos animaux : - **errer dans les rues (sous peine d'amende) un chien peut devenir dangereux surtout pour les enfants** - aboyer le jour quand vous êtes absents, ainsi que la nuit.
Pensez aux voisins. Il existe des colliers anti-aboiement sans risque pour vos animaux.

TRAVAUX

Comme chaque année, voici le point des travaux réalisés et à venir.
Les petits travaux d'entretien ne sont pas mentionnés.

Changement de logiciel à la mairie, en raison du SEPA**	effectué
Eclairage rue de Rosney, 2ème tronçon	effectué
Horloges astronomiques	effectué
Elagage rue du Moulin	effectué
Ralentisseurs rue du Moulin	fin 2014
Travaux internes à l'école	août 2014
Réforme des rythmes scolaires	septembre 2014
Chemin piétonnier rue de Garennes	effectué
Plantations sur ce chemin	octobre 2014
Cloche fêlée à remplacer (église Sainte-Geneviève)	2015
Pour plus de renseignements, voir à la mairie	

** *Prélèvements : le RIB cède la place aux normes SEPA : Adieu « RIB », bonjour « SEPA ». Les normes « Single Euro Payments Area » sont entrées en vigueur le 1er août, mettant fin au* système de relevé d'identité bancaire qui prévalait jusque-là en France. Cette décision vise à harmoniser les moyens de paiement à l'intérieur de l'UE en utilisant des numéros de compte bancaire unifiés (BIC et IBAN) pour les virements et prélèvements.

PÉPINIÈRE
DANIEL MARTIN

Entreprise
de Parcs et Jardins

R.N. 13 - 27120 CAILLOUET
Tél. 02 32 36 92 02
Fax : 02 32 36 38 95
Mail : pepi.martin@free.fr

TOUT FAIRE
MATERIAUX

LEBRETON

TOUS MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION

Bois de charpente - Menuiserie - Gros-œuvre
Couverture - Clôture - Isolation

PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELS

Livraisons toutes quantités à domicile
du lundi au samedi midi

Route de Paris
27120 PACY-SUR-EURE
Tél. 02 32 36 04 33 - Fax 02 32 26 36 28
toutfairelebreton@wanadoo.fr

ALERTE AU MOUSTIQUE TIGRE

Responsable du chikungunya, il menace l'hexagone. 18 départements du sud de la France sont menacés.
Trois bons gestes pour s'en protéger :

- Eliminer les eaux stagnantes. Attention avec les piscines. Agriculteurs : bien nettoyer les mares internes dans la ferme
- Se protéger : tous les moyens sont bons.
- En cas de fièvre, 4 à7 jours après une piqûre, il faut consulter.

Communiqué du GDS - Frelon asiatique

Section apicole



Frelon européen



Frelon asiatique

Le frelon asiatique s'est bien installé dans l'Eure : ouvrez l'œil pour nous aider à assurer notre mission. Vous pouvez découvrir des nids primaires (jusqu'à 20 cm de diamètre), généralement sous abri. Ensuite viendront des nids secondaires, de grande taille (jusqu'à 80 cm de diamètre), souvent à la cime des arbres. Attention, le frelon asiatique n'aime pas que l'on s'approche de son nid !

L'insecte adulte est un frelon de 17 à 32 mm, thorax noir, avec une bande orange sur l'abdomen, le bout des pattes jaune, l'européen est plus gros, 18 à 35 mm, abdomen à dominante jaune avec bandes noires, et le bout des pattes brun.
En cas de découverte alertez soit M. FERMANEL (tél : 0676910110),
soit M. GARAUDEAUX (tél : 0232238686)

Alarm ' Eure
Notre service : Votre sécurité

Tél : 06 35 50 60 76 - 06 35 40 69 97
9, rue des Près - 27120 HECOURT
E-Mail : alarmeure@orange.fr
Alarme incendie
Alarme intrusion - Contrôle d'accès
Automatisme - Vidéo surveillance

C'tendance

Avec ou sans rendez-vous



Coiffure et Esthétique

Lundi:13h30-18h
Mardi:9h-12h30/13h30-18h
Mercredi:9h-12h30
Jeudi:9h-12h30/13h30-18h
Vendredi:9h-19h30
Samedi:9h-17h

1 rue de Garennes
27120 Boisset les Prévanches
02 32 62 51 80

Boucherie
CHÉRON

3, rue Maryse-Bastié
27120 PACY-SUR-EURE

Tél. 02 32 36 08 77

L'ECOLE

28 juin 2014 ! Un temps exécrable avec une petite accalmie qui a permis aux enfants de l'école de présenter leur spectacle !
Une fête d'école pluvieuse, donc, qui n'a découragé ni les enfants, ni les parents !
Et encore une fois, nous voulons remercier toutes les personnes qui nous ont accompagnées tout au long de cette journée !
Le temps a été plus clément lors du séjour à Valloire pour les CM1/ CM2. Ils ont pu profiter des joies du ski et de la montagne.





Belle semaine aussi pour les classes de CP/ CE1 et CE2/ CM1 qui sont allées à Saint Aquilin s'initier à l'équitation et aux soins dispensés aux poneys.

Et encore les deux sorties au musée de Vernon « Art animalier » pour les PS/ MS et la journée à la ferme de La Couture Boussey pour les MS/ GS/ CP qui ont fait de la pâte à pizza et ont appris à reconnaître les céréales.

Maintenant, il nous reste à préparer les projets de la prochaine rentrée !

SIVOS

Les effectifs à la rentrée se situent aux environs de 150 enfants.

Tarif des services périscolaires :

Cantine : 1er enfant : 4, 30 € - 2ème enfant : 3, 90 €
3ème enfant : 3, 50 €

Prix inchangé depuis 3 ans déjà

Garderie (7h30-9h, 16h30-18h30)
- mensuel journée : 47,30 €
- mensuel 1/2 journée : 24,20 €
- occasionnel : carte 10 gardes (une garde le matin/ou le soir) 25,30 €

Garderie du mercredi : 12h-18h30, 35 inscrits.
Tarif : 11€+ repas 4€30 (dégressif)
Nous vous rappelons que la CAPE nous a assuré qu'à partir de janvier 2015 il y aura un centre aéré (si au moins 40 enfants inscrits), de ce fait, le coût, de la garderie et de la cantine, sera moindre.

Tarifs annuels du transport scolaire pour l'année 2014/2015, tous niveaux confondus

Premier enfant	60 €
Deuxième enfant	50 €
Troisième enfant	40 €
Quatrième enfant	30 €
Cinquième enfant	20 €
Sixième enfant	10 €
A partir du 7ème enfant	Gratuité
Deux trimestres (arrivée en cours d'année)	40 €
Un trimestre (arrivée en .cours d'année)	20 €
Elève interne	40 €

Pour la rentrée 2014, pensez à prendre la carte auprès de la CAPE avant le 12 juillet, sinon vous paieriez une amende de 40€

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

le SIVOS a mis en place, en accord avec les parents et le corps enseignant des activités (au nombre de 9), les lundis et mardis de 15h à 16h30. Bien entendu ce service va grever le budget du SIVOS.

La vie du club de Loisirs du Cormier et de Boisset



Photo : Pascal HOUGET

Notre club, avec presque 100 adhérents, essaie de faire des activités qu'ils apprécient, tous les quinze jours : divers jeux de société, tarot, belote, coinchée, rami, scrabble... et des sorties à la journée.

Cette année, pour le premier semestre, nous avons fêté dignement les rois avec la galette, heureux d'être tous au rendez-vous, l'an dernier la neige avait empêché cette rencontre.

Le 6 mars, sélection de la Coinchée, de nombreux joueurs étaient présents et ont apprécié les prix distribués. Une quinzaine de nos adhérents sont allés jusqu'en finale à Garencières où 5 d'entre eux se sont bien classés (Suzette, Marcel, Roger, Huguette et Jean).

Le 10 avril, le Chaudron Magik était la direction du club, journée très réussie (animation, repas, ambiance). Notre A G, le 12 juin, a réuni plus de 60 adhérents, pour parler des prochaines activités et terminer en dansant pour digérer le bon repas.

Second semestre : à Chavigny Bailleul, le 9 juillet, plus de 120 aînés ruraux se sont retrouvés pour une journée interclubs fort réussie, et le 9 août, les dirigeants de ces clubs, dont le nôtre, se sont réunis pour refaire la compétition interclub de Coinchée.

Nous avons prévu le 25 septembre d'aller à Villedieu-les-Poêles pour nous initier à la naissance d'une cloche, intéressant, car Boisset a besoin de remplacer une cloche de l'église Ste-Geneviève.

Le jeudi 20 novembre, pour le Beaujolais nouveau, direction le Cochon Grillé.

Bien sûr, tous les mois depuis plus de dix ans, une quinzaine d'adhérents se retrouvent à Boisset pour faire travailler leurs méninges et barrer la route à Alzheimer.

Qu'attendez-vous pour venir nous rejoindre ? L'isolement est dangereux, ne vous faites pas avoir, tous les adhérents vous attendent !

Voilà pour notre programme bien animé. Renseignements : M. THEROULDE (02 32 36 80 70), N. DELATRE (02 32 26 21 33) et pour vous inscrire aux sorties, il n'est pas trop tard.

COMITE DES FÊTES



Photo : F. JOUSSELIN

Comme l'année passée, le Conseil Municipal s'est substitué au comité des Fêtes pour organiser une chasse aux œufs, ce fut un vrai succès et les familles présentes sont restées longtemps autour d'un pot de l'amitié pour bavarder et faire connaissance.
Le Comité des Fêtes est en train de se reconstituer, d'inventorier le matériel, d'aménager les locaux, et
de régler l'administratif avant de se remettre au travail courant 2015. Si vous avez des idées, du temps, vous êtes les bienvenus.
Pour tout renseignement s'adresser à Frédéric Jousselin : f.jousselin@proformasec.com - Tél. 06 98 05 42 41

Fête de la peinture



Photo : G. CAROF

Dimanche 1er juin 2014, ONIRIKA nous a ouvert ses portes pour découvrir l'univers d'Olivier Goulet. (Voir bulletin n° 14)
Au-delà de son atelier où étaient présentés quelques-uns de ses travaux récents, nous avons pu pénétrer dans le cadre familier de l'artiste. Entre cabinet de curiosités et sanctuaire de méditation, nous avons découvert une architecture fourmillant de vie.
Le jardin devient parc d'attraction ou de méditation suivant les sensibilités. Par l'observation, chaque espace nous fait découvrir d'étranges écosystèmes et ressentir des sensations insoupçonnées. Pour découvrir certaines choses, il faut laisser le soleil terminer sa course et nous révéler ce qui était invisible, il faut prendre son temps.
A l'intérieur, nous sommes surpris par une ornementation et un design tout à fait singuliers.

Bref, c'est l'ensemble de la maison qui devient œuvre d'art.

3 impasse de la pierre http://goulet.free.fr





SAISON TENNIS 2013-2014

Le 2 juillet, nous avons passé une belle après-midi tous ensembles, avec un soleil radieux. Petit tournoi par niveau, jeux variés en attendant son tour, et goûter après la remise des récompenses. Les mamans et les frères et sœurs étaient les bienvenus.

Gagnant cours débutants : Quentin CORNU
Gagnant cours confirmés : Dimitri ROGUE

Pour l'année prochaine, le terrain de M. et M^me^ Bonduelle étant indisponible, je recherche un autre terrain aux alentours qui pourrait le remplacer. G. Carof. 0232368308

Photo : Peggy ROGUÉ



COMMUNAUTE LOCALE SAINTE-GENEVIEVE

Toujours moins de messes le samedi soir dans nos communautés locales. Vous trouverez les horaires sur le journal paroissial.
2015 verra sans doute les travaux de réfection de l'église débuter. Notre église va se rajeunir, c'est-à-dire être repeinte, et le côté droit du sol refait et les bancs consolidés. Cette église Sainte Geneviève, comme l'école ou la mairie, fait partie de notre patrimoine communal et nous nous devons de l'entretenir. (voir souscription - p.11)

Défunts de l'année : Raymond GARDIN, Jean-Claude LARHANTEC, Johny HUARD



2003-2013 DIX ANS DE CAPE

Cette année a vu la création d'un nouveau service : développement durable et ruralité. Lors de la première réunion, Mr Daniel Boisard, vice-président, nous a récapitulé les différents services de la CAPE. Même si nous devons nous déplacer, il y a quelques avantages à en faire partie.

- Des composteurs sont mis à disposition, pour ceux qui voudraient valoriser leurs déchets.
- Un TAD (Transport A la Demande) et un TPMR (Transport Pour Personnes à Mobilité réduite) ont été mis en place, pour les courses, le médecin ou autre, il faut appeler et il vous conduira dans le territoire de la CAPE. Exemple, il y a des horaires compatibles avec les trains, pour ne pas laisser sa voiture.
- Culture accessible à tous, à Pacy, nous avons accès aux mêmes documents qu'à Vernon ou Saint Marcel. Tout au long de l'année il y a de nombreuses manifestations culturelles : salon du livre, prix littéraire, etc...
- Le SETOM fait de nombreuses animations pour sensibiliser la population, et particulièrement les enfants, à l'environnement.
- OPAH peut donner des subventions pour installer des haies ou un verger. (jusqu'à 3000€, soit vingt pour cent de la somme engagée)

Reprenez les revues CLES, et informez-vous auprès des services de la CAPE : 0232535003

COSEC

Des enfants de Boisset sont au CES de Bueil.

Nous faisons partie du COSEC et donc avons la possibilité pour un coût très modique de participer à des activités :

- Aéromodélisme
- Gymnastique
- Futsal
- Judo
- Ju jitsu
- Wushu

L'ensemble des contacts est accessible sur le site de la « ville de Bueil ».

8, rue Saint-Pierre 27220 GROSSOEUVRE
Tél. 02 32 37 95 53
sarllacomme@gmail.com
CJD
SARL
LACOMME
Couverture - Plomberie - Chauffage
Solaire - Energies renouvelables

Une équipe de 20 professionnels à votre service !

Qualibois - Qualisol - PG - Qualibat

ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

Notre site Internet : **www.eco-entreprise27.com**

Papiers officiels

1. Carte d'identité :

Venir à la mairie, muni des pièces suivantes :
-2 photos agréées
-1 justificatif récent de domicile
- votre ancienne carte
S'il s'agit d'une première demande ou si votre carte est périmée depuis plus de 2 ans, vous devez fournir un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.
Si vous n'êtes plus en possession de votre ancienne carte, vous devez fournir un timbre fiscal à 25 €.

Attention : si votre carte a été délivrée à partir du 2 janvier 2004, inutile de la faire refaire car la durée de validité est prolongée de 5 ans.

2. Passeport :

Pour le passeport il faut vous adresser aux mairies de Pacy sur Eure ou de Saint André

3. Carte de déchetterie :

Si vous ne l'avez pas encore, elle est toujours disponible à la mairie.

SI vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales,
Vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour faire cet acte « CITOYEN »
Nouveaux locataires et propriétaires à Boisset :
ce serait bien de venir à la mairie
pour que nous fassions plus ample connaissance
et vous faire part de tout ce qui concerne la commune.

SETOM

(Syndicat Mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères).

Déchetterie de Saint-Aquilin-de-Pacy et de la Chapelle-Réanville
Ouvert du lundi au samedi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Le jeudi matin de 9 h à 13 h

Déchetterie de Vernon :
Ouvert du lundi au samedi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Collecte des ordures ménagères et sélective

Boisset-les-Prévanches : le jeudi

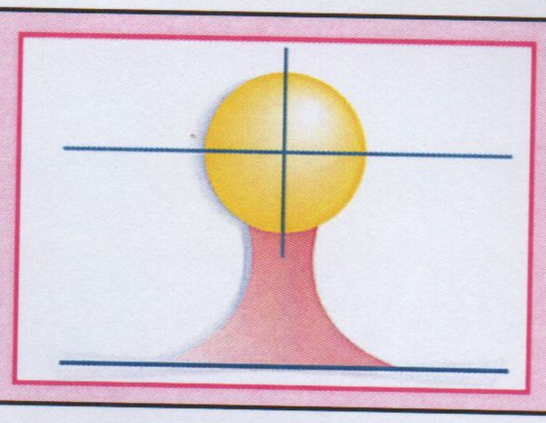
Ne pas oublier de sortir les bacs la veille au soir.

Le jour de collecte est reporté au lendemain sur l'ensemble de la semaine à partir du jour férié.

Ramassage des encombrants

2ème semestre 2014

Lundi 19 novembre 2014



IMPRESSIONS
Publicité
Administratif
Particuliers

Tampons caoutchouc

D. GABANOU
La Croix Prunelle
27220 St-André-de-l'Eure
Tél. 02 32 60 32 22
timbreure@wanadoo.fr

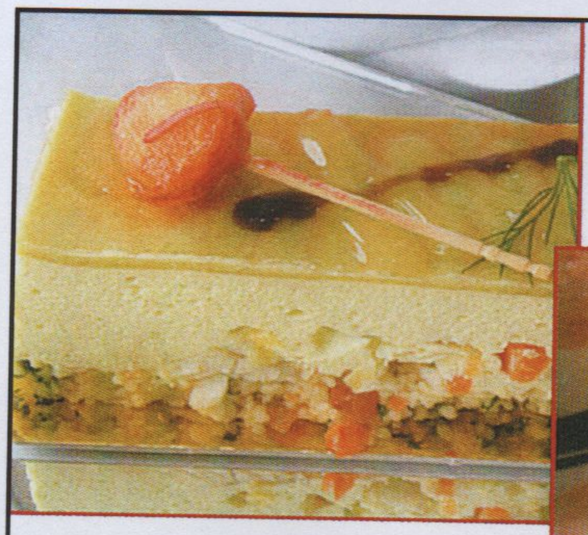
LR métallerie

Tél. 02 32 34 39 24
Fax 02 32 34 21 63
www.societe.lr.com

PVC-Alu
- Fenêtres
- Volets roulants
- Portes - Portails

Remorques
- Vente
- location
- Accessoires

ZAC du Coudray - Sylvains-les-Moulins - 27240 Damville



SARL
TOURNEUX
Traiteur



56, rue Isambard - 27120 Pacy-sur-Eure
Tél. 02 32 36 01 36
e-mail : altourneux@gmail.com

Participez à la restauration de notre église Ste GENEVIEVE de BOISSET

Aujourd'hui, l'église, patrimoine de notre village, a besoin de travaux dont certains sont plus qu'urgents. En effet, une cloche est fêlée, et nous ne pouvons plus « sonner à la volée » lors des évènements communaux, et le plancher est à consolider. Nous allons être obligés, rapidement, d'arrêter les deux cloches.

L'état du sol, côté droit en entrant, est à refaire (actuellement c'est de la moquette) et les bancs déplacés à ce moment là ont besoin d'être consolidés. Près de l'autel, des boiseries sont aussi à refaire.

Maintenant le chauffage au gaz est interdit, en conséquence, nous ne pourrons plus avoir de messes en hiver, sauf si nous installons un chauffage électrique.

Des spécialistes se sont aperçus que sur les murs apparaissaient des peintures du 18ème siècle, et ce serait bien de les mettre en valeur.

La commune de Boisset les Prévanches, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, et sous réserve de collecter au moins 5% du montant des travaux qui s'élèvent à 80 000 €, ont décidé de lancer une campagne de souscription en faveur de la restauration de l'église Ste Geneviève.

Des animations auront lieu dans l'église courant 2015 (concerts, chorale, etc...)

Si vous souhaitez apporter votre aide, des bons de souscription vous seront distribués en janvier 2015, en retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt.

D'avance nous vous remercions de votre participation.

Pour les journées du patrimoine, samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014, l'église sera ouverte de 15 h à 17 h; le dimanche, une visite guidée vous permettra d'apprécier les beautés de notre église et de vous rendre compte des travaux à réaliser.

Cérémonie du 11 novembre









Photos : F. Jousselin

Aménagement de la rue de Garennes

Photos : Wesley LEFEBVRE